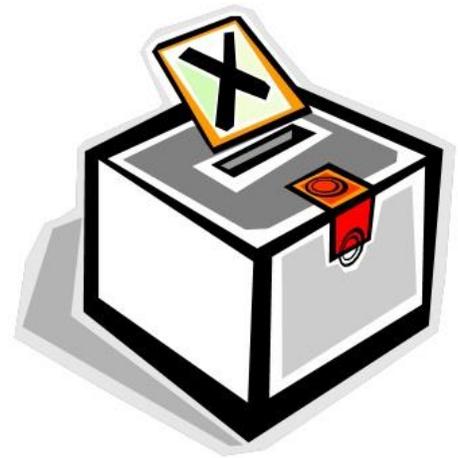
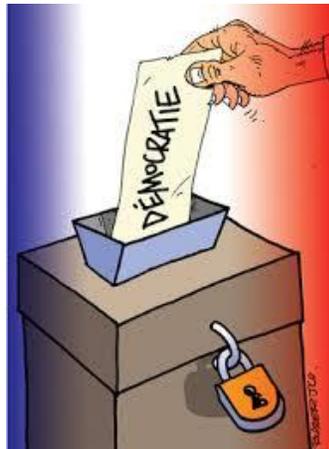


# Les Élections Démocratiques



## Leçon 9

Date : \_\_\_\_\_

L'**élection** est un **choix**, réalisé au moyen d'un "**vote**" auquel toutes les personnes possèdent le droit de vote, (le **corps électoral**), sont appelées à participer.

**Les électeurs:** Les Résidents (qu'ils votent ou non) ayant le droit de vote dans une circonscription représentée par un député.

L'objectif de l'élection est la désignation d'une ou plusieurs personnes pour exercer un **mandat électoral** (politique, économique, associatif, syndical, social, etc...) durant lequel il(s)/elle(s) représente(nt) leurs électeurs. Par son vote, le **corps électoral** leur transfère la **légitimité** nécessaire pour exercer le pouvoir.

Une "**circonscription**" est la "**région électorale**" de base à l'intérieur de laquelle les électeurs ont à choisir entre les mêmes candidats.

*"La démocratie, c'est le processus par lequel le peuple choisit l'homme à blâmer.*

*- Bertrand Russell (1872-1970) Philosophe*

Aujourd'hui, nous avons affaire à des **démocraties représentatives** et non des **démocraties directes** de la Grèce antique. De toute évidence, les nations modernes sont trop vastes pour rassembler tous les citoyens afin de débattre et de voter les lois qui les concernent.

Un gouvernement élu démocratiquement a certainement des pouvoirs considérables. Cependant, il doit rendre des comptes au gens. Si les députés élus perdent la vision, la même vision du peuple, ou si les gens ne sont pas d'accord avec les nouvelles politiques / idées de les députés élus, **ils peuvent les rejeter et en élire des nouvelles députés.**

La **campagne électorale**: est la période précédant une élection, durant laquelle les candidats et leurs partis « font campagne », c'est-à-dire font leur promotion dans le but de récolter le plus grand nombre de voix possible.

Pendant les Campagnes électorales, les candidats font des promesses à l'électorat.

**Plate-forme électorale**: un énoncé de l'ensemble des actions qu'un parti promet d'adopter s'il est élu.

Aux niveaux fédéral et provincial, les élections doivent avoir lieu au moins tous les cinq ans. Les élections municipales sont généralement chaque 2 à 4 an dépendant de quelles provinces. Au Manitoba c'est chaque 4 ans.

Mais, ... comment les élections se déroulent aujourd'hui?

## Le Processus Électoral

Traditionnellement le premier ministre (aux niveaux Fed, Prov, et Terr) choisit le meilleur moment pour déclencher une élection. Après 2005, Colombie Britannique et la plupart des autres provinces ont changé et mettre en loi que les élections auront leurs propres dates fixes avec des élections chaque 4 ans.

Les Conservatives en 2006 guidé par leur chef Stephan Harper, ont présenté le projet de loi C-16 pour modifier la Loi électorale du Canada. Se loi, qui était approuver par la chambre des communes, donne le date fixe des élections qui est maintenant le troisième lundi d'octobre, tous les quatre ans.

(Au moins que les élections arrivent plus tard à cause d'un vote de non-confiance dans le gouvernement dans la chambre des communes.)

Le Premier ministre ne peut pas actuellement « déclencher » l'élection lui-même!

Au Niveau Fédéral, le premier ministre demande au **gouverneur général** de déclencher les élections générales. Les élections ont toujours lieu un lundi, au moins que c'est une journée de congé, si c'est le cas ils auront lieu le mardi.

Le directeur général des élections, est la tête d'Élections Canada. C'est lui qui mobilise des milliers de travailleurs pour préparer les élections. Des espaces sont réservés dans les écoles et centre communautaire, et des gens superviser le scrutin, les bulletins de vote et les urnes dans chacune des 338 circonscriptions du Canada.

Le Scrutin: Définition Simple!

Scrutin : Moyen de vote qui consiste à déposer un bulletin dans une urne.

Le scrutin a quatre étapes:

- Déposer les bulletins de vote (les papiers qui contient le vote)
- Dépouillement (Sortir les Bulletins de vote de l'urne)
- Compté les bulletins de votes pour déterminer quel candidat a le plus de vote
- Proclamation des résultats

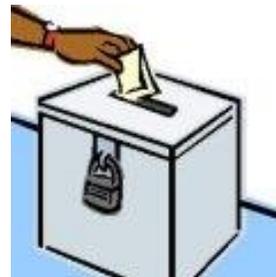
scrutin



bulletin de vote



urne



Le Scrutin: Définition Propre!

Scrutin : Processus qui consiste à déposer un bulletin dans une urne, de compter les votes et d'annoncer officiellement les résultats d'une élection.

## Pendant l'élection

Pendant la campagne, les candidats et leur parti politique utilisent les [journaux](#), la [radio](#), et la [télévision](#) pour promouvoir leur [plate-forme](#) électorale. Les chefs de parti traversent alors le pays pour appuyer leurs candidats, prendre la parole lors de rassemblements et [participer à des débats télévisés](#).

Le jour de l'élection les bureaux de scrutin sont ouverts pendant [12 heures](#).

Selon la Loi, [Tous les employés ont droit à trois heures consécutives pour voter sans perte de salaire](#).

- Pour voter les électeurs doivent présenter une pièce d'identification ou [carte d'identité](#), après les électeurs reçoivent un bulletin de vote du scrutateur responsable pour le bureau de scrutin.
- L'électrice ou électeur va dans un isoloir et marque d'un « **X** » son choix de candidat sur le bulletin. Le bulletin est vérifié pour voir qu'aucune erreur était fait, ni altéré et que c'est le même électeur qui a marqué le bulletin.
- Le scrutateur rend le bulletin replié à l'électeur ou l'électrice qui glisse le bulletin dans [l'urne](#). Après le vote le [greffier du scrutin](#) (Ang: [poll clerk](#)) biffe le nom de l'électeur/électrice sur la liste électorale.
- A la fermeture des bureaux de vote, le scrutateur et le greffier du scrutin procèdent au dépouillement ([compte de votes pour chaque candidate](#)).

La candidate qui obtient le plus de vote devient en fin [membre de parlement \(député\)](#) pour cette circonscription.

Si le vote est serré, il arrive toutefois qu'on recompte les bulletins.

## Qui peut Voter?

Pour voter aux élections fédérales, il suffit d'être [citoyenne canadien et âgé de 18 ans ou plus](#). Même avec les élections provinciales et territoriales. La seule différence est que le citoyen ou citoyenne doit résider dans la province ou territoire ou l'élection à lieu.